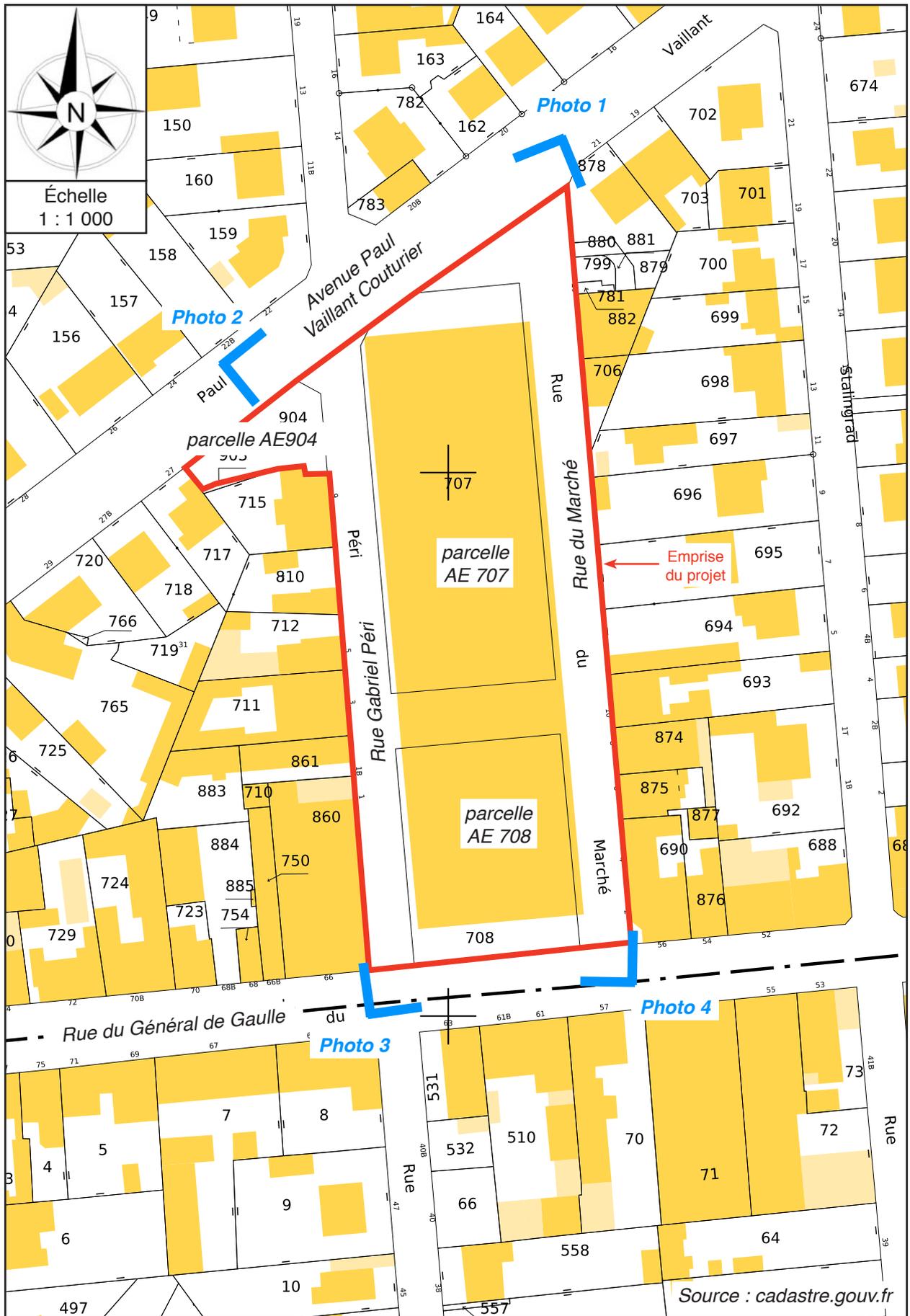




# Photographies de la zone d'implantation



**Photographie n°1 :**  
**Vue depuis le carrefour Avenue Paul Vaillant Couturier / Rue du Marché**



**Photographie n°2 :**  
**Vue depuis le carrefour Avenue Paul Vaillant Couturier / Rue Gabriel Péri**



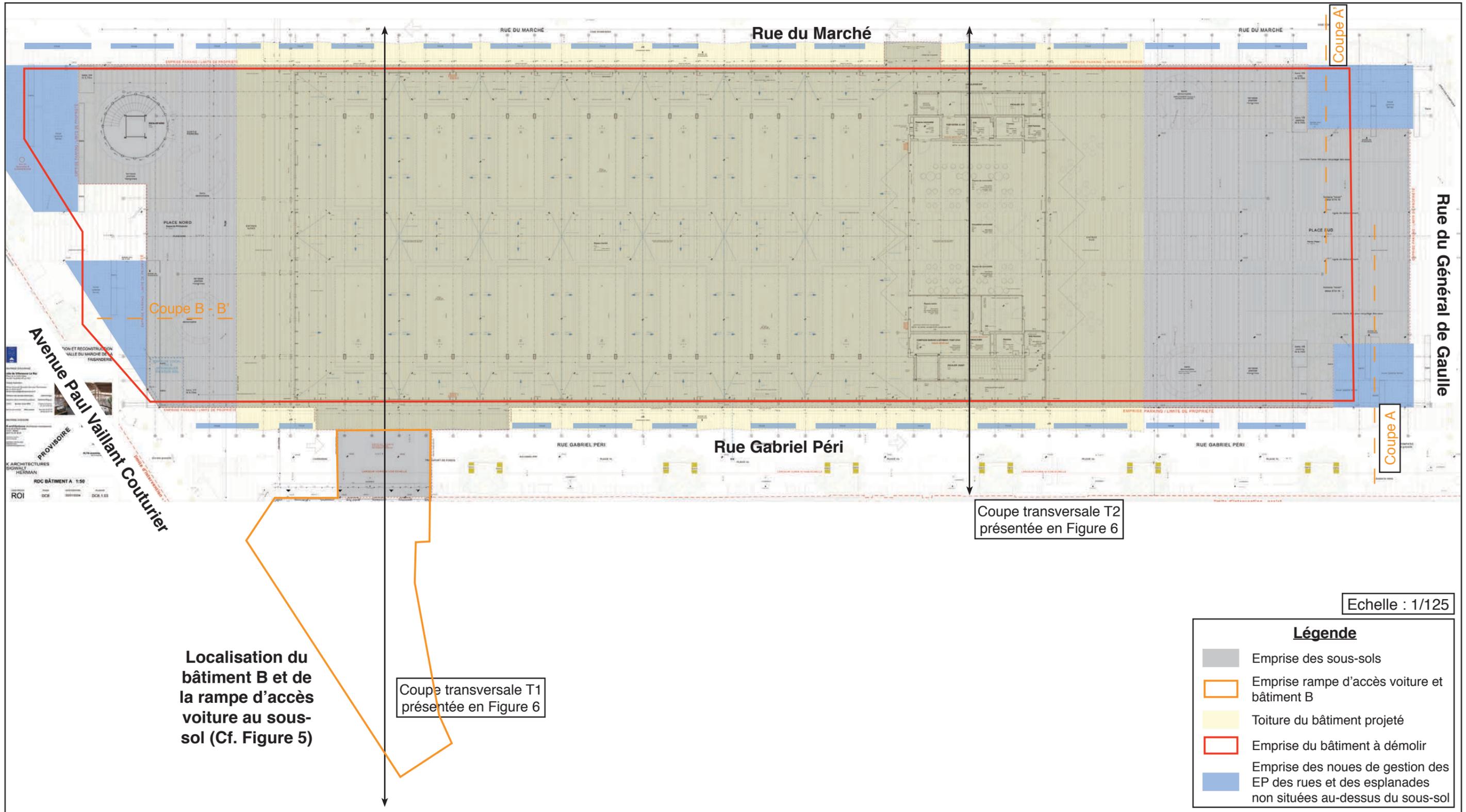
**Photographie n°3 :**  
**Vue depuis le carrefour Rue du Général de Gaulle / Rue Gabriel Péri**



**Photographie n°4 :**  
**Vue depuis le carrefour Rue du Général de Gaulle / Rue du Marché**



FIGURE 4 : PLAN DE MASSE DU PROJET



Coupe transversale T2 présentée en Figure 6

Coupe transversale T1 présentée en Figure 6

Localisation du bâtiment B et de la rampe d'accès voiture au sous-sol (Cf. Figure 5)

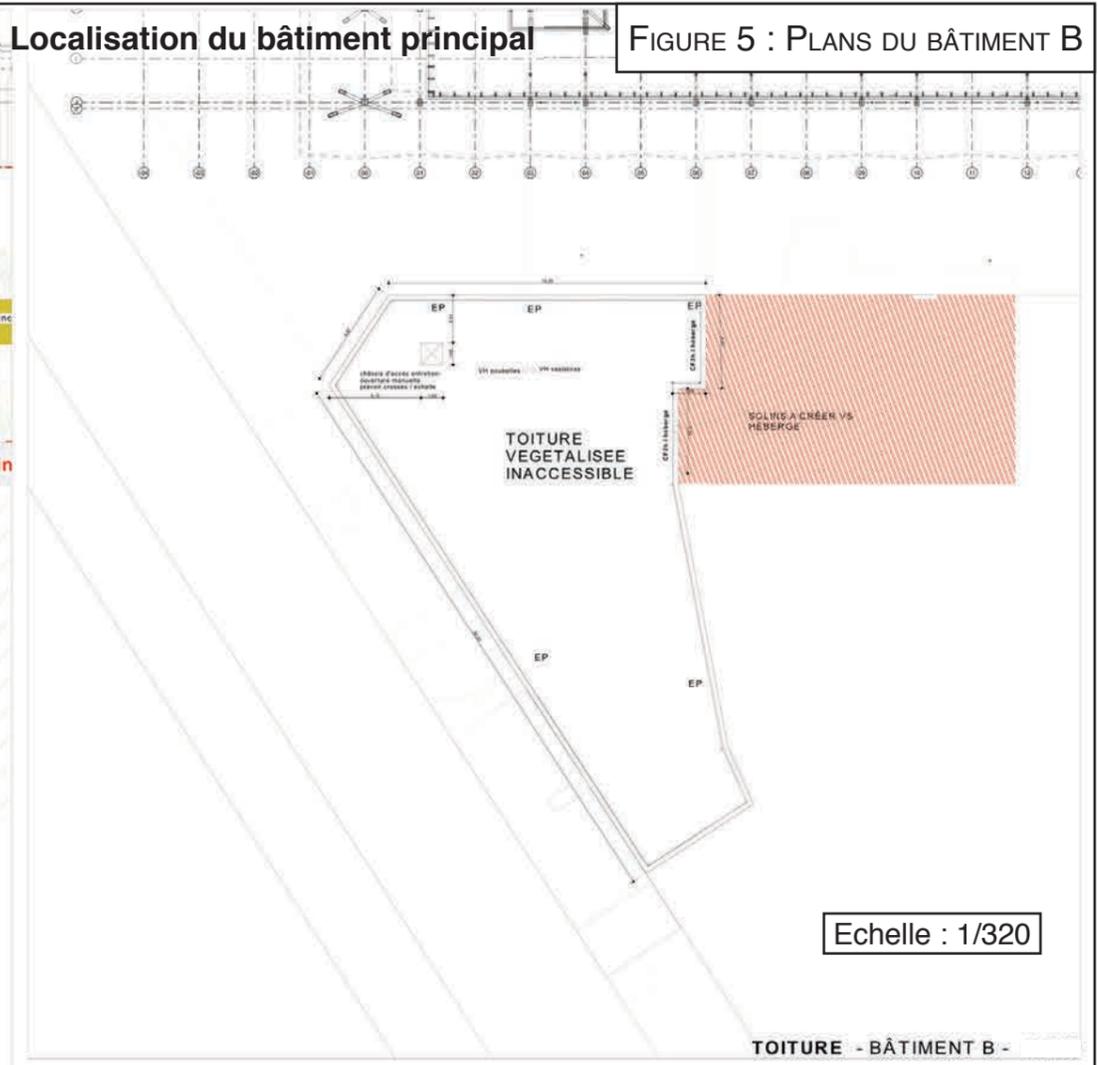
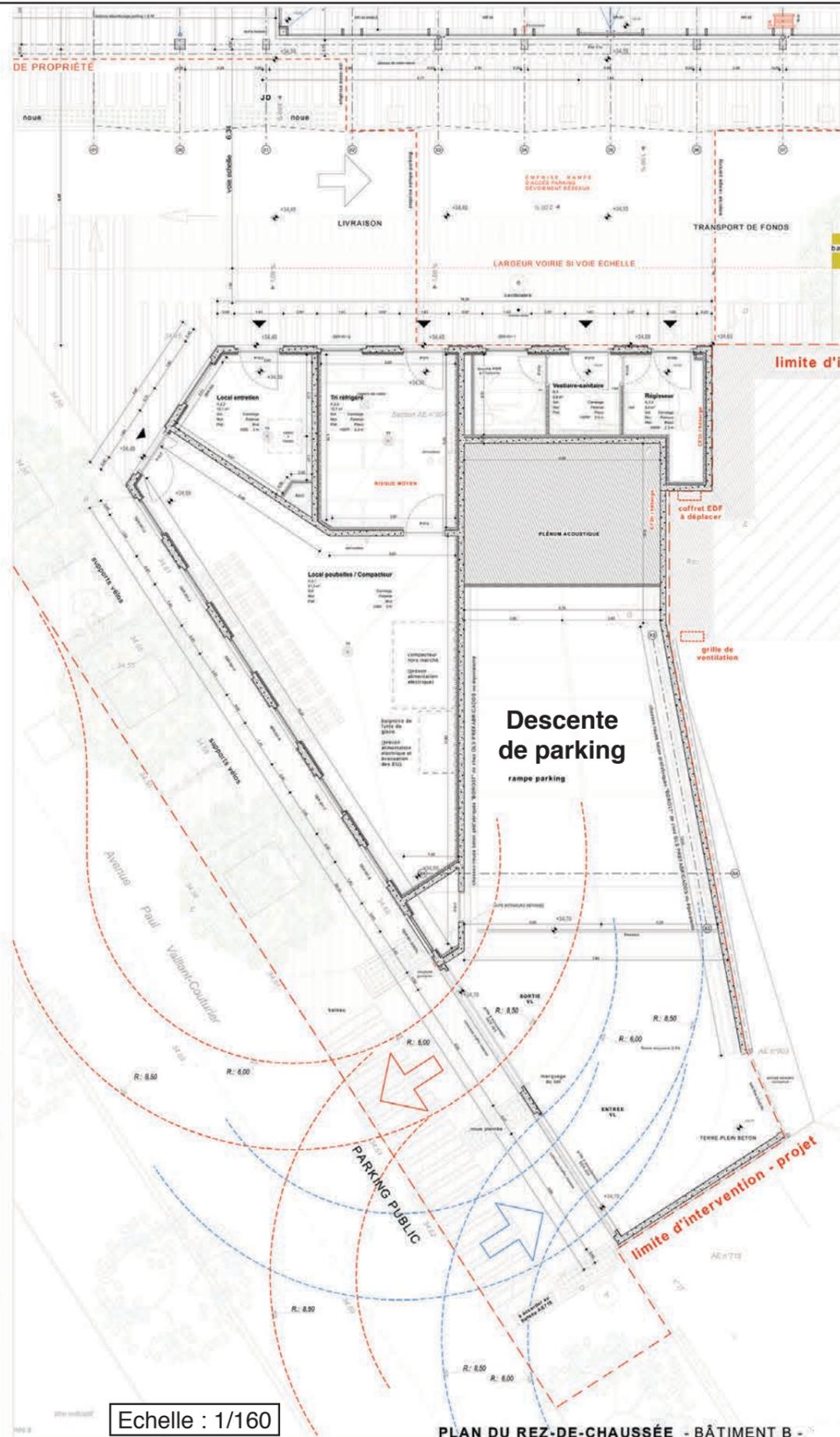
Echelle : 1/125

Légende	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:grey; border:1px solid black;"></span>	Emprise des sous-sols
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:2px solid orange;"></span>	Emprise rampe d'accès voiture et bâtiment B
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow;"></span>	Toiture du bâtiment projeté
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:2px solid red;"></span>	Emprise du bâtiment à démolir
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue;"></span>	Emprise des nœuds de gestion des EP des rues et des esplanades non situées au-dessus du sous-sol

Cette portion du projet correspond à la zone disposant d'un contour orange sur la figure précédente.

Localisation du bâtiment principal

FIGURE 5 : PLANS DU BÂTIMENT B



**DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE LA HALLE DU MARCHÉ DE LA FAISANDERIE**

**MAITRISE D'OUVRAGE**  
 ville de Villeneuve Le Roi  
 Place de la Vierge Eglise  
 34 200 VILLENEUVE LE ROI  
 Chargé d'opération : Olivier Coumelle (Direction Services Techniques) tel: 01 40 61 42 07 olivier.coumelle@villeneuve-le-roi.fr  
 Directeur des services techniques : Julien Pringet  
 Directeur de la commande publique : Delphine Rogues  
 CSPS : Quartier Anchi SPS Catherine Appert tel: 01 90 35 56 80  
 Bureau de contrôle : Risk control / Romain GLECHY tel: 06 58 22 27 73

**MAITRISE D'OEUVRE**  
**K-architectures (Architectes mandataires)**  
 73 011 PARIS  
 0601 53 26 36 45  
 Architecte associé : Jérôme Sigwalt  
 Architecte chef de projet : Sébastien Fournier  
 k.architectures@gmail.com

**Emeline Brossard Paysagiste**  
 58 07 11 26 97  
**SIBAT, NET TCE**  
 01 43 94 41 00  
**AJA, CPC Management**  
 01 83 86 73 00  
**ALTA acoustique**  
 01 43 94 41 00

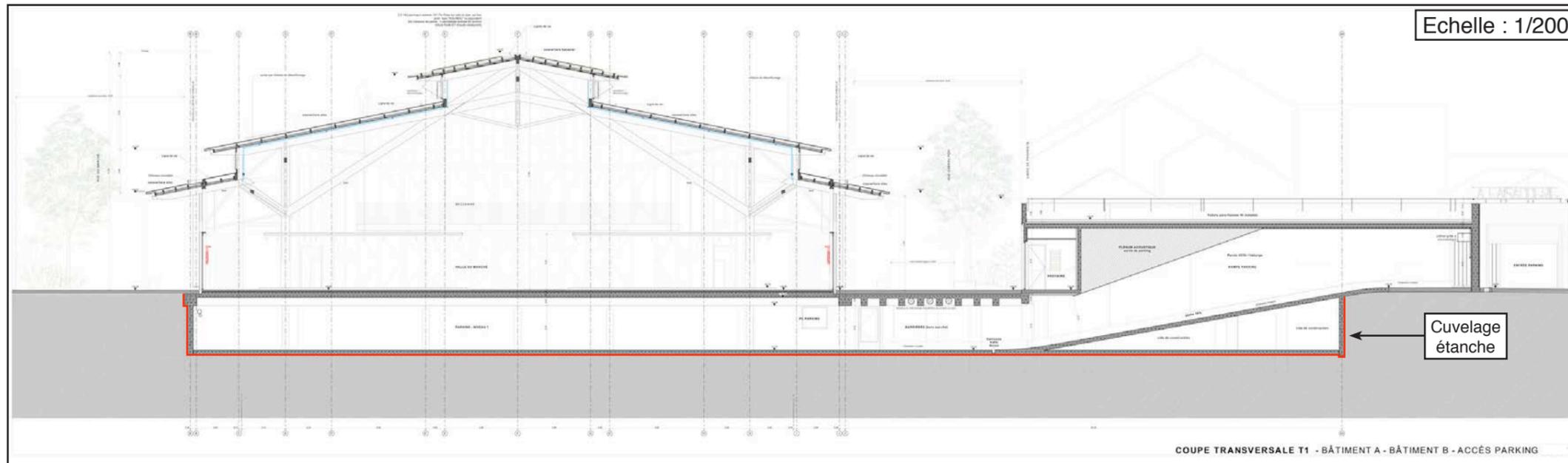
**K ARCHITECTURES SIGWALT HERMAN**

**PLANS BÂTIMENT B**

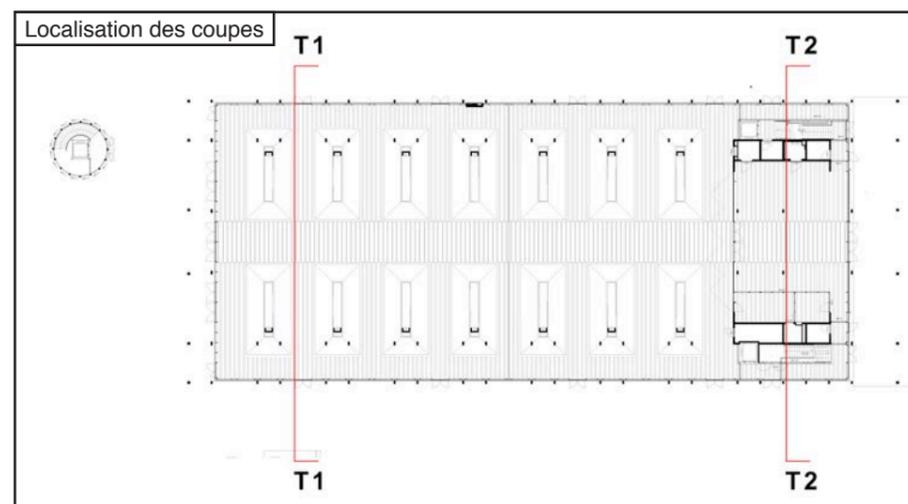
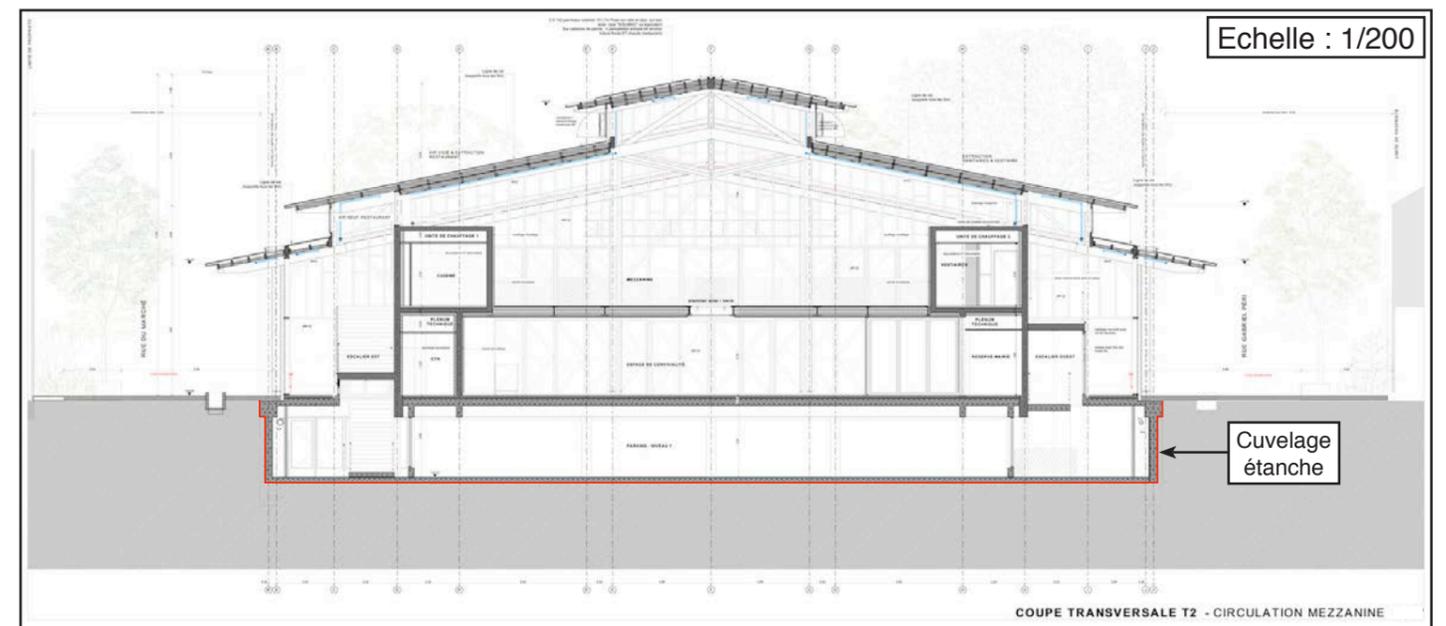
CODE PROJET	PHASE	DATE D'ÉDITION	PLANCHE
ROI	DCE	30/01/2024	DCE.1.06

FIGURE 6 : COUPES TRANSVERSALES

### Coupe transversale T1



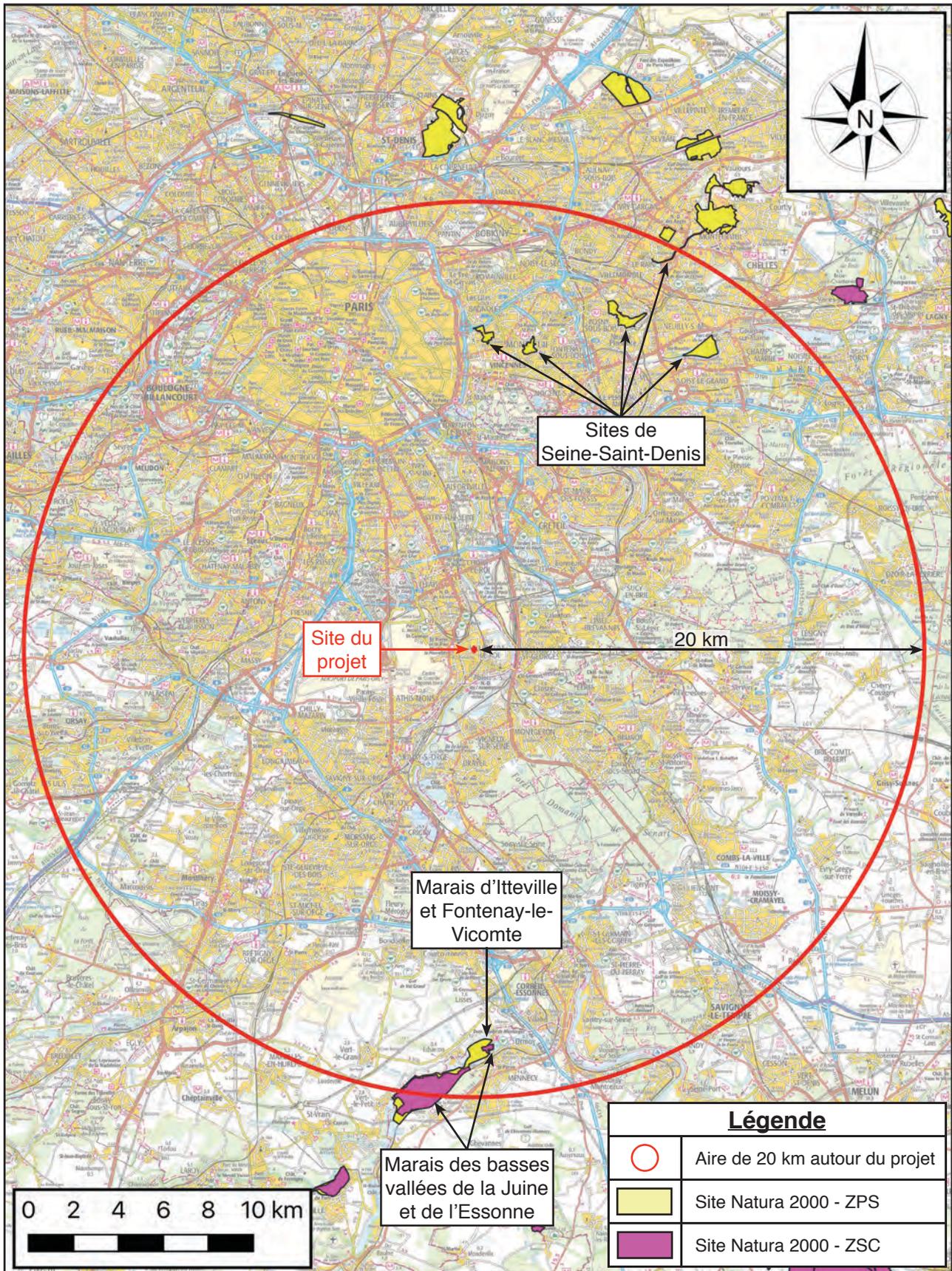
### Coupe transversale T2



# Plan des abords



# Carte des zones Natura 2000





# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1 Intitulé du projet

Re-construction du marché de la Faisanderie, avec un parking souterrain en remplacement du parking aérien

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Mairie de Villeneuve-le-Roi

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 1 9 4 0 0 7 7 7 0 0 0 1 3

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

GONZALES

Didier

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	L'aire de stationnement ouverte au public comporte actuellement 194 places au total (164 places dans le parking en R+1 du marché de la Faisanderie et 30 places dans les rues Gabriel Péri et du Marché). Dans le cadre du projet, le nombre de places de stationnement s'élèvera à 162 (147 dans le parking en R-1 du futur marché et 15 places dans les rues Gabriel Péri et du Marché).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'ensemble consiste à détruire le marché de la Faisanderie existant qui n'est plus adapté au contexte actuel ni aux normes, et à reconstruire une halle de marché (ainsi qu'un bâtiment annexe abritant les locaux techniques). Le marché existant, de 164 places, comporte un parking aérien en R+1. Le projet inclura un parking souterrain de 147 places, en R-1.

Le projet prévoit également de modifier les rues adjacentes au marché, la rue du Marché et la rue Gabriel Péri, qui comportent actuellement 30 places de stationnement au total le long des voiries.

Après construction de la nouvelle halle du marché de la Faisanderie, le parking souterrain comportera 147 places détaillées comme suit :

- 3 places de stationnement PMR ;
- 17 places de stationnement pré-équipées pour recevoir des bornes de recharges électriques ;
- 127 autres places de stationnement.

Le projet prévoit la création de 15 places de stationnement au total, le long des rues du Marché et Gabriel Péri.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet d'ensemble vise donc à remplacer l'actuel marché de la Faisanderie par un nouvelle halle de marché adaptée aux désirs des maraîchers et conforme aux dernières normes en vigueur.

De ce fait, le parking aérien situé en R+1, qui comporte 164 places sera détruit. Les rues Gabriel Péri et du Marché seront refaites, et les 30 places de stationnement en bordure de ces voies seront supprimées.

Dans le cadre du projet, le parking sera réalisé en sous-sol (R-1) et le nombre de places sera descendu à 147 places (avec 3 places PMR et 17 places pré-équipées pour recevoir des bornes de recharges électriques). En ce qui concerne les places de stationnement réalisées le long des rues du Marché et Gabriel Péri, leur nombre sera descendu à 15.

De plus, le projet prévoit la végétalisation des esplanades Nord et Sud de la halle du marché, avec la création de noues enherbées et plantées d'arbres sur celles-ci. D'autres noues enherbées seront également réparties le long des rues du Marché et Gabriel Péri. Ces aménagements favorisent la désimperméabilisation et l'infiltration des eaux de pluie tombant sur ces espaces.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier se déroulera de la façon suivante\* :

- 1 - Démolition du marché actuel (et de son parking aérien en R+1) ;
- 2 - Construction de la future halle du marché de la Faisanderie (et de son parking souterrain en R-1) ainsi que du bâtiment annexe ;
- 3 - Modification des rues adjacentes au marché, la rue du Marché et la rue Gabriel Péri.

\*Il s'agit d'un phasage prévisionnel des travaux en fonction de l'examen au cas par cas.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le cœur du site sera la nouvelle halle du marché de la Faisanderie. Elle accueillera les employés ainsi que les clients.

Concernant le stationnement, le parking souterrain comptera 147 places de stationnement en sous-sol (R-1), et les places situées le long des rues du Marché Gabriel Péri seront au nombre de 15.

Au sein du parking souterrain 3 places seront réservées aux personnes à mobilité réduite et 17 places de stationnement destinées aux véhicules électriques et 120 places de stationnement autres.

En période nocturne, l'éclairage du parking sera réalisé par des dispositifs LED.

Le bâtiment de la halle du marché accueillera différents maraîchers ainsi qu'un restaurant, et le bâtiment annexe accueillera les locaux techniques.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Permis de démolir
- Permis de construire ;
- Dossier de Déclaration Loi sur l'eau (rubriques 1.1.1.0 et 3.2.2.0).

Au regard des informations fournies, le projet n'est pas concerné par la réglementation ICPE.

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Halle de marché supprimée :	3 534 m <sup>2</sup>
- Halle de marché reconstruite et bâtiment annexe construit :	2 348 m <sup>2</sup>
- Surface de voiries remodelées (rue du Marché et rue Gabriel Péri) :	759 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Avenue Paul Vaillant Couturier

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : VILLENEUVE-LE-ROI

Code postal : 9 4 2 9 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 2 5 ' 1 5 " E Lat. : 4 8 ° 4 4 ' 0 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Villeneuve-le-Roi est soumis au RNU

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II la plus proche du projet est située à 3,6 km au Nord-'Est. Il s'agit de la ZNIEFF n°110030005 "Roselières du parc départemental de la Plage Bleue".  La ZNIEFF de type I la plus proche du projet est située à 1,3 km au Sud. Il s'agit de la ZNIEFF n°110001605 "Vallée de la Seine de Saint-Fargeau à Villeneuve-Saint-George".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département du Val-de-Marne qui n'est pas considéré comme une zone montagneuse.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche est situé à 6 km au Sud. Il s'agit de l'arrêté n°FR3800499 "La Fosse aux carpes".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le département du Val-de-Marne qui n'est pas un département littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout parcs nationaux, marins et régionaux, ainsi que de réserve naturelle nationale ou régionale.  Le parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (FR8000017), zone la plus proche du projet, est située à 18,5 km à l'Ouest.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département du Val-de-Marne à été approuvé en 2020. Le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly concerne le territoire de Villeneuve-le-Roi.  La zone du projet est concernée par le zonage du PPBE du Val-de-Marne.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un bien du patrimoine mondial ou sa zone tampon, ni même par un monument historique ou ses abords, ni par un site patrimonial remarquable.  Le SPR le plus proche est situé à 1,5 km à l'Est. Il s'agit du SPR de Villeneuve-Saint-Georges approuvé en 2013.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est identifié en enveloppe d'alerte C des zones humides définies par le SDAGE Seine-Normandie, ce qui signifie qu'il y a un «manque des informations, ou que les données indiquent une faible probabilité de présence des zones humides». Néanmoins, étant donné que le site est déjà totalement artificialisé, on peut estimer qu'aucun impact supplémentaire sur les zones humides n'est possible.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve-le-Roi est concernée par le PPRi de la Marne et de la Seine dans le Val-de-Marne. La zone du projet est concernée par la zone bleue - centre urbain du PPRi.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRi de la Marne et de la Seine dans le Val-de-Marne est approuvé depuis le 12 novembre 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASIAS et BASOL ne référence pas de site et sol pollués au droit du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les données du SIGES Seine-Normandie, le projet est situé dans une zone de répartition des eaux, à savoir l'Albien (03001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage d'après les données de l'ARS Île-de-France.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le site inscrit le plus proche est situé à 0,9 km à l'Ouest de la zone du projet. Il s'agit des Parcs et jardins communaux, inscrits depuis le 09 octobre 1942.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 13,3 km au Nord du projet. Il s'agit de la ZPS (directive oiseaux) : "Sites de Seine-Saint-Denis" (FR1112013). La ZSC (directive habitats) la plus proche est située à 17,6 km au Sud "Marais des basses vallées de la Juine et de l'Essonne" (FR1100805).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après l'atlas des patrimoines, le site classé le plus proche est situé à 2,1 km au Sud-Est du projet. Il s'agit de la Vallée de l'Yerres aval et ses abords entre Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne) et Varennes-Jarcy (Essonne). Ce site est classé depuis le 23 décembre 2006.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction du projet impliquent le pompage d'eau dans la nappe d'accompagnement de la Seine, à un débit de 45 m <sup>3</sup> /h, durant les travaux de gros œuvre, soit sur une durée 5 mois, pour un volume total pompé de l'ordre de 162 000 m <sup>3</sup> .  L'apport en eau potable proviendra du réseau public de distribution. Les prélèvements d'eau se résument à une utilisation classique et courante de l'installation (sanitaires, besoins du personnel).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, des terrassements seront réalisés, en particulier ceux liés à la réalisation des fondations du bâtiment. Les déblais de terrassement seront évacués vers un site de traitement adapté (ISDI, ISDND, ISDD...) de manière à ne pas modifier la topographie locale des lieux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en la destruction du marché existant pour le remplacer par une nouvelle halle de marché répondant aux dernières normes en vigueur.  Le projet n'entraînera aucune destruction d'habitats ou d'espèces.  Les effluents liquides seront rejetés dans le réseau d'assainissement communal.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 13 km de la zone Natura 2000 la plus proche.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un terrain déjà occupé par l'actuel marché de la Faisanderie, il n'engendre donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La présente étude au cas par cas concerne la reconstruction d'une halle de marché et de ses voiries adjacentes, avec l'aménagement de 162 places de stationnement. Il n'est donc pas concerné par un quelconque risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par un risque faible d'exposition au radon. Le risque sismique de la commune est très faible. La zone du projet est concerné par un risque faible concernant le retrait gonflement des argiles, mais pas de PPRn concernant ce risque.  La zone du projet est concernée par un risque inondation pour lequel un PPRi est en vigueur depuis 2007.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parking accueillera des véhicules dans le cadre du fonctionnement du marché de la faisanderie, comme actuellement.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la mise en place de stationnement pour un marché.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone étant déjà occupée par un marché, les sources de bruits seront les mêmes qu'actuellement, à savoir la circulation automobile sur le parking.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la mise en place d'un parking. Il n'est pas concerné par l'émission d'odeurs, hormis celle liées aux gaz d'échappement des véhicules.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre et n'est pas concerné par des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage du parking souterrain sera de type LED. L'éclairage des stationnements en bord de voirie sera réalisé par l'éclairage communal.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les magasins, l'éclairage décoratif des façades et les enseignes seront sous horloge pour l'extinction et ainsi éviter la pollution lumineuse en période nocturne.
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction du projet impliquent le pompage d'eau dans la nappe d'accompagnement de la Seine, d'environ 162000 m <sup>3</sup> (45 m <sup>3</sup> /h sur 5 mois).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux ainsi pompées seront envoyées dans le réseau d'eaux pluviales du SyAGE (service gestionnaire de ce réseau).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 900 m du premier monument historique, il est également situé à plus de 1,5 km du SPR de Villeneuve-Saint-Georges.  Le projet prend place au niveau d'un marché déjà existant, le bâtiment aura donc un impact négligeable sur le paysage ainsi que le patrimoine local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction d'un marché en lieu et place d'un marché existant n'engendrera pas de modifications des activités humaines.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Après consultation du site de la MRAe Île-de-France, aucun projet, à ce jour, n'a fait l'objet d'un avis dans le secteur d'implantation du site.

Au niveau ICPE, aucun site n'est implanté à moins de 500 m du site du projet. Aucun effets cumulés n'est donc à attendre.

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

Cf. annexe complémentaire : Dossier de déclaration loi sur l'eau (actuellement en cours d'instruction)

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des caractéristiques du projet, de ses faibles impacts potentiels et des mesures mise en place, nous considérons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de déclaration loi sur l'eau (actuellement en cours d'instruction)	<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MAUREL

Prénom ROLAND

Qualité du signataire Adjoint au Maire

À Villeneuve - B-Roi

Fait le 08/08/2024

le Maire,  
Par délégation  
M. Roland Maurel  
Adjoint au Maire

Signature du (des) demandeur(s)

